

Formation Permis A grosse cylindrée (passerelle moto)



Ecole de conduite

Objectifs de la formation

Cette formation doit permettre aux apprenants :

- de les amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Avantages de la formation

Une formation théorique et pratique courte, effectuée en 7h, sur une journée.
Une journée axée sur la sécurité et l'autonomie, sans conditions d'examen.

- une partie théorique, en présentiel et en salle
- une partie pratique hors circulation pour appréhender le véhicule en sécurité
- une pause déjeuner au restaurant
- un audit de conduite en circulation

A l'issue de la formation, les conducteurs ne seront autorisés à conduire une moto de plus de 47,5 Kw qu'une fois en possession de leur permis.

L'établissement effectue les démarches administratives du permis de conduire auprès des services de l'État.

Conditions d'accès

- Être titulaire du permis A2 depuis au moins 21 mois
- Être apte sur le plan médical

Conditions de réalisation

La formation est assurée par un enseignant, diplômé du BEPECASER ou du Titre Professionnel ECSR, avec la mention 2 roues

Conditions d'exercice

L'élève doit venir aux rendez-vous en possession de :

- d'un casque à sa taille, homologué et avec les dispositifs réfléchissants
- de gants à sa taille et homologués
- d'un blouson ou d'une veste protégeant les bras
- d'un pantalon non troué
- de chaussures ou bottes protégeant la cheville
- de vêtements chauds si la météo le nécessite

Programme de formation

- | | |
|--|---|
| • Formation théorique (2h) | <i>Échanges sur des problématiques variées</i> |
| • Formation pratique hors-circulation (2h) | <i>Techniques de base et avancées, en alternance entre allure lente et rapide</i> |
| • Formation pratique en circulation (3h) | <i>Parcours de conduite avec itinéraires variés et observation de conduite</i> |

Inscription en formation

Pièces à fournir pour l'inscription :

Originaux, copies, ou scans de

- Carte d'identité de l'élève (recto-verso)
 - Permis A2
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- /!\ Si hébergé par une personne :
- Carte d'identité de l'hébergeant (recto-verso)
 - Attestation d'hébergement signée par l'élève et l'hébergeant

Financements

- Financement personnel, en une ou plusieurs échéances